



**A l'occasion d'un nouveau tour de financement,
Turenne Investissement et les Fonds gérés par Turenne Capital
réalisent une sortie partielle du capital de Mediastay**

Paris, le 11 avril 2011 : Turenne Investissement et les Fonds gérés par Turenne Capital cèdent environ un tiers de leur participation dans Mediastay, avec un multiple de 2,5 fois.

A l'occasion de l'ouverture du capital de Mediastay à Idinvest Partners (ex-AGF Private Equity) et Iris Capital pour un montant de 15 millions d'euros, Turenne Investissement et les fonds gérés par Turenne Capital réalisent une sortie partielle avec un multiple de 2,5 fois et un TRI supérieur à 25%.

Pour mémoire, Turenne Investissement et les fonds gérés par Turenne Capital sont entrés en avril 2007 au capital de Mediastay, acteur majeur en Europe de la monétisation des jeux en ligne via la publicité à la performance.

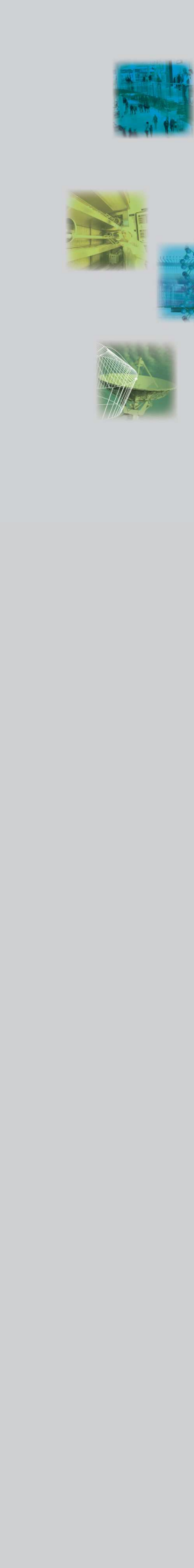
Créé en 2000 par trois jeunes entrepreneurs français et soutenu par Highco, Mediastay édite aujourd'hui plus de 12 marques propriétaires dans l'univers du « casual gaming », avec des jeux comme Kingoloto, Bananalotto, DiamondsQuest.com, Yacado.com, ...

Ces derniers regroupent plus de 25 millions de membres dans 14 pays et génèrent 7 millions de visiteurs par mois (source Nielsen). L'ensemble des technologies de monétisation publicitaire de Mediastay – dont notamment son offre de paiement sponsorisé Offermatch - est à la fois utilisé sur les sites édités en propre et intégré sur un réseau d'éditeurs tiers sur le web et Facebook. Reconnu pour sa forte expertise, Mediastay est par ailleurs devenu en janvier dernier le 1^{er} acteur publicitaire français accrédité par Facebook.

Cette levée de fonds va permettre à la société d'accélérer la croissance de son audience, grâce notamment au lancement de nouveaux produits web, mobile ainsi que sur les réseaux sociaux. Mediastay entend également examiner des opportunités de croissance externe et renforcer ses équipes existantes pour atteindre ses objectifs.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre à Mediastay de poursuivre le déploiement de ses activités en Europe et aux Etats-Unis.

« Nous sommes heureux d'accueillir des fonds aussi réputés qu'Iris Capital et ID Invest Partners aux côtés de nos partenaires historiques Highco et Turenne Capital. Mediastay bénéficie ainsi des moyens nécessaires pour accélérer fortement son expansion et ainsi profiter pleinement de son positionnement unique sur un marché à mi-chemin entre le



secteur des jeux en ligne, très dynamique, et le secteur du marketing à la performance» se félicite Eric Benneptali, fondateur de Mediastay.

François Lombard, Président de Turenne Capital Partenaires ajoute : « Nous sommes très heureux de poursuivre le parcours remarquable commencé en 2007 avec les dirigeants de Mediastay, aux côtés de nos confrères d'Iris Capital et d'Idinvest qui vont doter la société de nouveaux moyens financiers et rejoindre le board».

Ont participé à l'opération :

Conseil financier Mediastay:	Apha Capital Partners – Marc Oiknine
Conseil juridique TCP :	LL Berg – Olivier Abergel, Anne Lafont
Turenne Capital :	François Lombard, Quentin Jacomet

A PROPOS DE...

MEDIASTAY

Créé en 2000 par trois jeunes entrepreneurs français, Mediastay édite aujourd'hui plus de 12 marques propriétaires dans l'univers du « casual gaming », avec des jeux comme Kingoloto, Bananalotto, DiamondsQuest.com, Yacado.com, etc. Ces derniers regroupent plus de 25 millions de membres dans 14 pays et 7 millions de visiteurs par mois (source Nielsen). L'ensemble des technologies de monétisation publicitaire de Mediastay – dont notamment son offre de paiement sponsorisé Offermatch, est à la fois utilisé sur les sites édités en propre et intégré sur un réseau d'éditeurs tiers sur le web et Facebook. Reconnu pour sa forte expertise, Mediastay est par ailleurs devenu en janvier dernier le 1er acteur publicitaire français accrédité par Facebook.

Mediastay a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires supérieur à 17 ME et compte plus de 60 employés répartis entre Paris, Bruxelles et San Francisco.

TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services. Les participations sont acquises avec un objectif de détention à moyen terme.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 50 millions d'euros lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.



TURENNE CAPITAL

Créée en 1999, Turenne Capital, société de capital investissement indépendante accompagne les chefs d'entreprise dans leurs opérations de croissance (croissance interne, développement à l'international, acquisition) et dans le cadre d'opérations de transmission de leur capital.

Turenne Capital gère 350 millions d'euros à travers différents FCPI et FIP, un véhicule coté, Turenne Investissement et un FCPR, Jet Innovation Sud.

Initialement implanté à Paris et à Marseille, Turenne Capital a conclu un partenariat avec le Crédit Agricole Nord de France pour créer une société de gestion, Nord Capital Partenaires, implantée à Lille, qui devienne le leader régional dans le domaine du capital investissement.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 50 millions d'euros lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contacts

Turenne Capital

Béatrice VERNET
Secrétaire Général
Tél. : 01 53 43 03 03
bvnet@turennecapital.com

Mediastay

Megalo & Company
Sandra CODOGNOTTO / Sibylle de
VILLENEUVE

Actus Finance

Caroline GUILHAUME
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 35 79
cguilhaume@actus.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB

Relations Investisseurs
Tél. : 01 77 35 04 36

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaines mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*)

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées



« personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.

